

Transition

EDITORIAL

L'année 2008 entame son dernier tiers et on sait maintenant qu'elle restera dans l'histoire économique de notre pays comme une année charnière.

Amplifié par la flambée des cours des matières premières au premier rang desquelles le pétrole fait figure d'indicateur majeur des dérèglements en cours, le retournement conjoncturel engagé par la crise des crédits américains sur l'immobilier et diffusé par les marchés financiers à l'ensemble de l'économie américaine et mondiale a donné le signal de la montée des difficultés des économies occidentales parmi lesquelles notre économie nationale semble parmi les plus essoufflée du peloton. Croissance atone, inflation renaissante, finances publiques mal maîtrisées, marché d'actions en chute libre, tout concourt à la mise en place d'un scénario au mieux faiblement récessif et à la mise en oeuvre d'une dérive restrictive de la consommation et de l'investissement domestiques, ce qui affectera très négativement l'activité de nos métiers.

Si on ajoute à cela que la politique française, et plus généralement la société française, semblent atteintes par une dérive morose de scepticisme généralisé quant à notre capacité à surmonter cet avatar de croissance économique somme toute assez banal, voire prévisible dans une histoire économique, on ne peut qu'être, sinon inquiet, du moins interrogatif sur le temps qu'il faudra pour disposer à nouveau de lignes claires quant à notre avenir économique.

Le spectacle assez affligeant d'une classe politique obsédée par le paraître et obnubilée par l'occupation de l'espace médiatique du court terme n'aide évidemment pas nos concitoyens à aborder avec lucidité et confiance les nécessaires adaptations de notre environnement. Une Europe frileuse et éclatée donne un sentiment supplémentaire d'inconfort devant cette si-



tuation et les échéances qui attendent notre environnement international n'offrent aucun motif de sérénité. Bref le paysage s'annonce plein de menaces et les nuages amoncelés en 2008 donnent probablement l'orientation météorologique des quelques années à venir.

L'ASF, en un demi siècle d'existence, a connu et surmonté nombre de retournements de conjoncture de nature semblable et ses membres peuvent donc se reposer avec une très grande confiance sur sa capacité à affronter la crise que nous traversons et défendre farouchement l'avenir de nos métiers et leur adaptation aux évolutions du temps. Sous la conduite de son Conseil et de ses Commissions qui constituent un club riche en responsables actifs, compétents et ouverts à l'échange et à la confrontation, notre Association a su et saura s'adapter en permanence aux changements et modifications de nos activités.

L'équipe de l'ASF, professionnelle, réactive, attentive aux attentes des métiers qu'elle représente, va rester plus que jamais à l'affût de toutes les améliorations à conduire pour faciliter nos activités. Son organisation connaît aujourd'hui un changement important avec le départ de son délégué général, Jean-Claude Nasse, qui l'anime depuis près de neuf ans après en avoir été l'une des chevilles ouvrières pendant de très nombreuses années ⁽¹⁾. Jean-Claude Nasse peut d'ailleurs être légitimement fier des efforts d'amélioration opérés sous sa conduite et sanctionnés notamment par l'attribution du label AFAQ/AFNOR Quali'OP en 2007. Françoise Palle-Guillabert, qui est appelée à le remplacer dès le 1^{er} octobre prochain, pourra ainsi s'appuyer sur une équipe de très grande qualité et sur l'expérience d'un Conseil ouvert et attentif pour assurer à l'ASF la meilleure transition possible dans cette période difficile.

François Lemasson

(1) On lira en pages intérieures l'échange auquel a donné lieu l'annonce de ce départ lors de la réception qui a suivi notre Assemblée générale du 11 juin.

Départ du Délégué Général

L'annonce de François Lemasson

Chers amis,

Je voudrais prendre la parole pour un instant avant de prononcer ma traditionnelle intervention devant le Gouverneur, et avec son autorisation. J'ai, en effet, à l'occasion de cette Assemblée générale un évènement particulier à évoquer car Jean-Claude Nasse, notre délégué général, aura conduit aujourd'hui nos travaux d'assemblée pour la dernière fois. Il va prendre sa retraite



à la fin du mois de septembre prochain et je ne peux pas laisser passer cette échéance sans marquer l'importance que ce départ revêt pour notre association et la trace que le parcours de « JCN » laissera à l'ASF.

J.C. Nasse, vous le connaissez tous. Mais peut-être certains d'entre vous ne savent pas qu'il est associé à l'histoire de notre maison depuis maintenant 37 ans puisque c'est en 1971, après son service militaire et ses diplômes de droit et Sciences Po Paris en poche qu'il entre au service de ce qui s'appelait à l'époque l'APEF, qui va devenir en 1984 l'ASF avec la nouvelle loi bancaire. A partir de ce moment, JCN ne quittera plus l'Association et il en gravira tous les échelons, attaché de direction en 1971 à son arrivée, directeur adjoint en 1975, directeur en 1980, délégué général adjoint en 1992 et délégué général en fé-

vrier 2000, date à laquelle il succède à un inspecteur général des finances, Gilbert Mourre.

Il connaît tout de nos métiers et surtout il a, grâce à cette quasi identification avec l'ASF au cours de ces années, accumulé une connaissance unique qui lui permet de réagir instantanément aux situations nouvelles sur le fondement de l'expérience ancienne ou récente. Au-delà d'un professionnalisme évident, dès le premier abord, deux qualités parmi d'autres me semblent qualifier plus particulièrement le profil de notre délégué général : rigueur et humour. Rigueur des analyses et des réactions, rigueur dans l'expression, rigueur aussi bien dans les relations de travail internes que dans les engagements et contacts à l'extérieur, et rigueur qui signifie exigence envers lui-même, mais aussi respect des interlocuteurs ce qui lui vaut un solide réseau de relations de confiance tant dans la maison ASF qu'auprès des multiples tutelles et interlocuteurs, tant sur le plan français qu'au niveau européen, réseau dont notre association a pleinement bénéficié.

Humour, car Jean-Claude sait aussi jeter un regard décontracté et presque distant sur les évènements, les choses et les hommes, ce qui nous vaut une qualité d'humour à l'anglaise, quelquefois déconcertant, mais tellement agréable dans l'approche des sujets somme toute assez techniques que nous traitons habituellement.

La plus belle démonstration de cette qualité d'humour - qui en l'occurrence se marie avec l'élégance du style - se trouve évidemment concentrée dans ses talents de fabuliste, ce qui a d'ailleurs généré chez moi, je l'avoue, une jalousie profonde. Je me souviens encore avoir eu la bêtise de demander à des membres du Conseil leur avis sur la der-

nière Lettre de l'ASF pensant qu'on allait me complimenter sur l'éditorial sur lequel j'avais sué sang et eau. Que nenni, ce ne fut qu'un cri : « la fable était géniale !!!! mais à qui diable pensait-il avec son moustique et son éléphant ? ». J'ai compris alors où se situait le vrai talent... Au passage j'indique, en avant-première, que nous allons monter un recueil des œuvres de Jean-Claude pour la rentrée qui sera diffusé avec La Lettre de juillet-août.

Jean-Claude va donc prendre une retraite qui sera, j'en suis sûr car c'est son tempérament, très active et je demande à Danielle, Marie-Cécile et Sébastien de nous communiquer scrupuleusement tous les écrits que le bestiaire de son jardin de Juvisy ne manquera pas de lui inspirer.

Au nom de l'ensemble de l'ASF, de ses collaborateurs et de ses adhérents, je veux lui exprimer notre profonde reconnaissance pour le travail accompli et lui souhaiter une belle et heureuse retraite, il le mérite et j'espère qu'il acceptera de temps à autre de nous donner encore un coup de main.

Au total, c'est d'une certaine manière une nouvelle page qui se tourne dans l'histoire de votre maison. Le 1^{er} octobre prochain, nous accueillerons un nouveau délégué général ou plutôt une nouvelle déléguée générale puisqu'il s'agit de Françoise Palle-Guillabert que de nombreuses personnes connaissent parmi nous et qui nous fait l'amitié et l'honneur de venir partager avec nous les suites des aventures de notre Association. Elle vient du sérail, Monsieur le Gouverneur et a déjà une grande expérience de nos métiers et de notre environnement. Je suis convaincu qu'elle a toutes les qualités pour continuer d'assurer à notre Association la place qu'elle mérite. ■

La réponse de Jean-Claude Nasse

Merci, Président et merci Monsieur le Gouverneur de m'accorder quelques minutes. Je serai bref en trois chapitres : le passé, les remerciements et l'avenir.

Le passé

Quand je suis entré, par hasard, à l'Association en août 1971, j'avais deux objectifs : la sécurité de l'emploi (c'était un objectif réaliste et habituel à cette lointaine époque) et, surtout, la diversité des centres d'intérêt. Le premier objectif a été visiblement atteint : j'ai fait mieux qu'un Japonais (au temps naturellement où existaient encore là-bas des carrières à la japonaise). Quant au second objectif, il a été réalisé au-delà de mes espérances : compte tenu de la complexité des métiers à comprendre, de la diversité des dossiers à traiter et des multiples interlocuteurs à rencontrer, je ne me suis pas ennuyé une minute.

Il y aurait beaucoup à dire - et peut-être à écrire - sur l'évolution des entreprises (naissances, croissance, mariages, disparitions, conversions) ou encore sur les glorieux d'un moment aujourd'hui déchus ou oubliés - et souvent les deux - que ce soit chez les professionnels ou dans l'Administration. Mais j'ai vu aussi des ascensions réussies et pérennes. Ainsi, Monsieur le Gouverneur, je vous ai rencontré la première fois quand vous rédigez la loi bancaire de 1984. Vous étiez alors chef de bureau à la direction du Trésor. J'étais quant à moi directeur adjoint de l'Association. Quel brillant parcours pour l'un et l'autre !

Les remerciements

Je passe maintenant au deuxième chapitre pour adresser un grand merci aux professionnels qui m'ont fait confiance et à tous les interlocuteurs que j'ai dû

convaincre et qui ont eu l'amabilité de me prêter attention. Je voudrais mentionner un aspect de mes fonctions que j'ai tout particulièrement apprécié : ce sont les relations avec les organisations syndicales et de consommateurs. Notre dialogue a toujours été franc, parfois viril, mais, que nous soyons parvenus ou non à des accords, il a toujours été empreint de respect et de cordialité. Je remercie aussi tous mes collaborateurs, passés et actuels, sans en citer aucun car il faudrait les citer tous.

Bien sûr, je remercie mon épouse et mes enfants qui ont appris à tolérer mon étrange passion pour la spécialisation. Enfin, j'ai une pensée pour les trois délégués généraux qui m'ont précédé : j'en ai usé en moyenne un par décennie. Tout d'abord, Pierre de la Vergne, qui a disparu au début de l'année 2000 au moment même où je prenais mes fonctions actuelles, puis Louis-Noël Repoux, qui coule une retraite heureuse à Nice (nous nous revoyons toujours avec plaisir et complicité) et enfin Gilbert Mourre, décédé le jour de Noël 2005. Ils avaient des tempéraments différents, mais ils m'ont beaucoup appris et nous avons bien travaillé ensemble.

L'avenir

C'est mon tour de céder la place. J'ai la conscience tranquille au regard de mon indéfectible fidélité au concept de la spécialisation : j'y ai toujours cru et j'y crois toujours en dépit de ses avatars successifs. Ensuite, comme on m'en faisait la remarque récemment, je suis Parisot-compatible puisqu'en septembre j'aurai 62 ans et 41 années de cotisation. J'ai donc la conscience tranquille de ce côté-là aussi. A propos de Laurence Parisot, il y a peu, après un débat dont j'étais l'un des participants et



auquel elle avait assisté, elle m'a serré la main en me disant : « Vous, vous avez la pêche ! ». Comme je la sais orfèvre en la matière, j'y ai vu une forme de viatique. Je pars donc en paix... et en forme ! Voilà pour mon avenir. Pour ce qui concerne celui de l'ASF, je voudrais d'abord remercier le Conseil d'avoir autorisé la démarche qualité qui nous a valu la certification Quali'OP que l'AFAQ nous a remise l'an dernier ici même devant Laurence Parisot qui était notre invitée d'honneur. C'est donc une maison très officiellement en état de marche dont je cède - dont je céderai - les clés à la future déléguée générale, avec une équipe motivée, compétente, efficace et, qui mieux est, sympathique, bref épatante. Je suis sûr qu'ainsi entourée, Françoise maintiendra haut et fier l'étendard de la spécialisation, pour la plus grande satisfaction de nos adhérents et le plus grand profit de l'économie française. ■

SURFI

Du nouveau dans les déclaratifs des établissements

Après la mise en œuvre de COREP, effective à ce jour pour les déclarations du ratio de solvabilité, et celle de FINREP pour le reporting financier, des évolutions sont à attendre dans les prochains mois pour les déclaratifs BAFI et les statistiques monétaires. La Commission bancaire et la Banque de France ont entrepris des travaux en vue de mettre en place un Système unifié de reporting financier (Projet SURFI) en vue d'harmoniser les reportings monétaires et bancaires en procédant à chaque fois que cela est possible à des allègements ou, le cas échéant, à des suppressions de doublons. Ces reportings, qui passeront au standard XBRL/XML, devraient permettre l'élaboration d'une future base de données. Le fil conducteur est de fournir des éléments d'informations élémentaires qui seront ensuite utilisés par les autorités dans le cadre des nouveaux formats qu'elles souhaiteront constituer. Un tronc commun d'informations devrait continuer à être fournies par les établissements de crédit et les entreprises d'investissement, reprenant par exemple les éléments de la situation territoriale, du compte de résultats et des informations diverses sur les capitaux propres, les impayés, les débiteurs et créditeurs divers, les comptes de régularisation et les immobilisations. Autour de ce tronc commun, d'autres informations seraient demandées : opérations interbancaires, opérations avec la clientèle (y compris crédit-bail), titres, pensions, instruments financiers, activités outre-mer¹, devises. Par le moyen de systèmes de seuils, la demande d'informations relatives à ces domaines spécifiques serait allégée afin de ne concerner que les établissements pour lesquels l'information revêt un caractère significatif. Pour permettre de ne transmettre les informations qu'une seule fois, les délais de remise des différentes données² par les établissements assujettis à la remise d'informations mensuelles à des fins de statistiques monétaires³ passeraient à J+10 pour l'activité France et J+25 pour l'activité Etranger et toutes zones. Les établissements non assujettis à la remise d'infor-

(1) La Commission bancaire, faisant suite à une demande de l'ASF, a annoncé qu'elle centraliserait les déclarations destinées à l'IEDOM.

(2) Y compris celles contenues dans les états « 4000 » trimestriels.

(3) Actuels états « 8000 ».

mations monétaires mensuelles continueraient à remettre l'ensemble de leurs informations à J+25. Les textes réglementaires mettant en œuvre ce nouveau dispositif sont attendus pour la fin de cette année, la mise en œuvre proprement dite devant s'étaler entre 2009 et juin 2010, en raison, notamment, de l'intégration d'un nouveau « paquet » statistique BCE, prévue au 1^{er} semestre 2010. Une première remise SURFI au format XBRL devrait s'effectuer en juin 2010. L'ASF tiendra régulièrement informés ses adhérents des développements de ce projet.

AL/PdL

Le Congre et le Homard

Le Congre et le Homard forment un couple uni,
Le fait est avéré dans la sphère marine :
A peine voit-on l'un que l'autre se devine.
Qui mal y penserait sitôt serait honni.
Un jeune cuirassé qui sentait sa laitance
Se chercha donc un compagnon
Parmi les ondulants à la belle prestance.
Foin de bénitier pour l'union !
Cependant un vieillard aux pinces vénérables
Mit en garde le jouvenceau :
« Ces effusions sont délectables,
Pourtant crains le fatal assaut
Quand tu perdras ta carapace ! »
Les mots s'enfuient quand le temps passe.
Le jeune oublia le barbon.
Sa cuirasse tomba pour cause de croissance...
Le perfide ami, d'un bond,
Du Homard nu fit bombance.

On voit des amitiés qui, dans l'adversité,
Découvrent des forces nouvelles,
Pour d'autres, la nécessité
Produit des trahisons mortelles.

JCN

Présidence française : portion congrue pour les services financiers

La France a annoncé quatre grandes priorités pour sa Présidence de l'Union Européenne durant le second semestre 2008 : la défense, l'immigration, le dossier climat et énergie et la réflexion sur la Politique Agricole Commune. A cela s'ajoute depuis le 12 juin et le refus irlandais de ratifier le Traité de Lisbonne, une nouvelle urgence : convaincre les Etats membres de poursuivre le processus de ratification du Traité, circonscrire le non irlandais et trouver dès octobre prochain une sortie de crise acceptable. La stabilité financière figure juste après ces grands dossiers sur la liste des priorités françaises. Pour autant, au vu de l'actualité internationale, les questions économiques et financières pourraient faire l'objet d'un regain d'attention. Quelques grands dossiers devraient être abordés durant le semestre et d'autres bouclés avec succès avant la fin de l'année. Christine Lagarde a annoncé le 8 juillet devant le Conseil ECOFIN, puis en audition le 15 juillet devant la commission des affaires économiques du Parlement européen, les trois axes de la Présidence française pour les services financiers : la stabilité financière, les grands problèmes macro-économiques et la fiscalité.

Stabilité financière. La Présidence française poursuivra les travaux pour renforcer et adapter le système de **supervision** financière. Christine Lagarde a fait part de ses doutes sur les chances de succès d'un bigbang européen du système européen de supervision et la Présidence française devrait promouvoir une politique des petits pas suivant la feuille de route de l'ECOFIN : renforcer la coopération entre superviseurs nationaux et les pouvoirs des comités Lamfalussy de niveau 3 et assurer une meilleure cohérence des règles de supervision européennes et nationales. La France devrait boucler le dossier de la directive Solvabilité II pour les compagnies d'assurances. Sur la base des travaux de la Présidence slovène du Conseil, elle a fait des propositions de compromis dé-

but juillet pour dégager une solution équilibrée sur la supervision des groupes transfrontaliers et sur le partage des compétences entre le superviseur du pays où la compagnie a installé son siège et les superviseurs des pays où la compagnie a des activités. Les autorités françaises devront également mener les travaux sur la révision de la directive CRD (Bâle II), le but étant de négocier un accord politique sur ce dossier avant la fin de l'année 2008 pour que la révision puisse être adoptée en codécision avec le Parlement européen avant la fin de la législature du Parlement en juin 2009. Le Conseil devrait également être saisi, sous Présidence française, d'une proposition législative de la Commission européenne sur la transparence et l'enregistrement des agences de notation et devrait aussi poursuivre les travaux sur la gouvernance de l'IASB et sur la transparence des marchés financiers.

Affaires macroéconomiques et monétaires. A l'approche de la Présidence française, le Président Nicolas Sarkozy a su tempérer ses attaques sur la politique monétaire menée par la Banque Centrale Européenne (BCE) pour prôner désormais un *dialogue ouvert* entre les institutions sur les questions de politiques économiques. La France souhaiterait voir engager une véritable réflexion au niveau européen sur les mécanismes de formation des prix, notamment du pétrole et des produits alimentaires. Le Conseil s'est mis d'accord sur une première mesure concrète : la publication hebdomadaire des données sur les stocks commerciaux européens de pétrole en tenant compte des pratiques des autres grandes zones économiques. La zone Euro fêtera également ses dix ans avec l'entrée de la Slovaquie au 1^{er} janvier 2009, annoncée lors du Conseil ECOFIN du 8 juillet.

Fiscalité. Le programme de travail de l'ECOFIN sur la fiscalité est chargé. Christine Lagarde souhaiterait à la fois poursuivre les travaux du Conseil et de

la Commission européenne sur l'architecture des taux de TVA, le renforcement des dispositifs de lutte anti-fraude et l'évasion fiscale et engager le débat sur le rôle de la fiscalité dans la protection de l'environnement (fiscalité écologique). Outre l'examen de la révision des règles d'exemption pour les services financiers et l'assurance, le Conseil étudiera les propositions de la Commission européenne sur les taux de TVA réduits sur les services produits localement, les services à forte intensité de main-d'œuvre et la restauration. La Présidence française souhaiterait étudier les possibilités d'aménager les taux de TVA sur les produits pétroliers (possibilité d'écrêtement). Elle souhaite parallèlement étudier la mise en place d'un taux réduit de TVA pour les produits verts (éco-TVA). Pervenche Berès, la Présidente de la commission ECON du Parlement européen a fait remarquer durant l'audition de Mme Lagarde au Parlement que promouvoir une fiscalité verte et baisser la TVA sur les produits pétroliers étaient des mesures difficilement conciliables.

La banque de détail sera le parent pauvre de cette présidence de l'ECOFIN. Peu de mesures annoncées, hormis peut-être une réflexion sur les thèmes de l'exclusion financière et de la mobilité bancaire, parviennent à émerger.

A moins d'un an de la fin de la mandature de la Commission européenne et du Parlement européen, il n'était pas question de révolutionner les travaux du Conseil ECOFIN. La Présidence française de l'ECOFIN s'inscrit donc résolument dans la continuité de la Présidence slovène. Elle a ainsi de bonnes chances de succès dans le domaine de la stabilité financière (Solvabilité II, Bâle II...). Pour les affaires macroéconomiques et monétaires et la fiscalité et pour les nouveaux sujets que portera la Présidence française, il sera sans doute beaucoup plus difficile de convaincre ses partenaires. Elle sème sans doute les succès que d'autres récolteront.

Marc Jamet
Euralia

Protection des consommateurs

La stratégie de la Commissaire Kuneva

Depuis l'arrivée de Meglena Kuneva au poste de Commissaire en charge de la protection des consommateurs en janvier 2007, la Commission a développé une stratégie beaucoup plus active dans ce domaine.

La protection des consommateurs est devenu un enjeu majeur des politiques européennes et notamment dans le domaine des services financiers qui est généralement considéré comme un maillon faible. De plus, l'offensive ne se limite pas à la direction générale en charge de la protection des consommateurs. Elle est renforcée par les divers rapports publiés par la direction générale de la concurrence : enquête sectorielle sur les services financiers de détail et plus largement son dernier rapport annuel. L'objectif de la Commissaire Kuneva est, d'une part, de protéger le consommateur au mieux et, d'autre part, de renforcer sa confiance dans l'environnement numérique afin de développer ce marché. Pour ce faire, Meglena Kuneva a présenté fin juin devant le Parlement européen la stratégie qu'elle compte

mettre en œuvre dès 2009. Le but de cette initiative est d'adapter la législation sur les droits des consommateurs à l'environnement numérique.

Concrètement, dès octobre 2008, la Commission devrait présenter une proposition de directive-cadre sur les droits contractuels des consommateurs. Le but est double. D'une part une approche horizontale qui vise à harmoniser un certain nombre de droits des consommateurs : droit de retrait, information précontractuelle, voies de recours extrajudiciaires, etc. D'autre part, une approche verticale en reprenant des directives qui existent déjà - comme celle sur la vente à distance - afin de renforcer la confiance des consommateurs dans l'environnement numérique. Dans le même ordre d'idées, un guide de l'utilisateur numérique devrait également voir le jour qui permettrait au consommateur de savoir ce qui lui est permis d'attendre et quels sont ses droits lorsqu'il achète des biens ou des services sur le net. Au-delà de cette approche, la Commissaire tient également à garantir que tous les consommateurs aient accès à des voies de recours efficaces et donc suffisamment dissuasives pour les entreprises. Il s'agit en l'occurrence de présenter avant la fin de l'année une communication sur les **recours collectifs** qui annoncerait d'ailleurs une vaste stratégie de la Commission pour les recours individuels, collectifs, judiciaires et extrajudiciaires. Cette initiative est attentivement suivie car les professionnels y sont dans l'ensemble très peu favorables, l'exemple américain les laissant perplexes. La Commission a cependant tenté de se montrer rassurante garantissant qu'elle n'imiterait pas le modèle américain. Il va s'en dire qu'une telle mesure

pourrait avoir des impacts importants notamment dans le secteur financier ou celui des télécommunications.

Concernant les services financiers, la Commissaire a annoncé qu'elle souhaitait lancer une réflexion particulière afin de réduire les barrières géographiques artificielles et développer le commerce en ligne en général, en s'attaquant aux pratiques commerciales douteuses : lutte contre les spams, ventes aux enchères douteuses, meilleure application de la directive contre les pratiques commerciales déloyales, ventes liées, etc.

Enfin toujours dans le cadre de cette vaste stratégie, la Commission compte également lancer, courant 2009, une réflexion sur la sécurité des paiements en ligne.

Toutes ces initiatives ne touchent bien entendu pas uniquement les services financiers, mais ils sont également concernés particulièrement pour ceux qui passent par les canaux de la vente en ligne ou à distance. Les rapports publiés récemment par la direction générale de la concurrence laissent également entendre que des actions importantes seront prises, en partenariat avec la direction générale du marché intérieur et des services pour mettre fin à un certain nombre de pratiques au sein des établissements bancaires : mobilité des clients, comptes liés, etc. L'année 2009 sera certes une année d'élections et, de ce fait, moins propice aux propositions ambitieuses, il est cependant très probable que cette période de transition permettra à la Commission de mettre en place les jalons d'une politique ambitieuse de protection des consommateurs qui devrait être rapidement mise en œuvre par la prochaine Commission.

Thibault Maillet
Euralia

EUROFINAS/LEASEUROPE - CONGRES DE MADRID 5 au 7 OCTOBRE LES ESPAGNOLS SE METTENT EN QUATRE

Pour organiser le Congrès d'octobre à Madrid, quatre organisations professionnelles ont conjugué leurs efforts : l'ASNEF (crédit consommation), l'AEL (leasing), l'AER et la FENEVAL (location).

Les débats auront lieu dans le cadre prestigieux du Palace Hôtel Westin.

Au menu des professionnels européens, des échanges sur les thèmes de l'heure : la conjoncture économique présente et prévisible, le développement durable, la titrisation, la consolidation de dettes, la lutte contre la fraude, la protection des données, le « e-commerce », le credit risk management, le credit crunch, les opportunités de développement, le leasing pour le secteur public, asset management et leasing, le financement automobile, etc.

Le programme détaillé est consultable sur le site www.annuelconvention.eu où il est aussi possible de s'inscrire.

Bien entendu, les « personnes accompagnantes » se verront proposer une alléchante excursion (tour de la ville avec visite du Palais Royal et du Musée de la reine Sophie qui abrite notamment Guernica).

Le traditionnel dîner de gala, le lundi 6, sera précédé, la veille par un dîner offert par la ville de Madrid.

A un moment où beaucoup de questions cruciales sont posées, profitez de cette occasion pour venir en débattre avec vos confrères de toute l'Europe.

JCN

La Commission révisé les règles de Bâle II

Seulement deux ans après leur adoption, la Commission envisage d'ores et déjà de réviser les directives qui ont permis d'appliquer les normes prudentielles élaborées par le Comité de Bâle II. La Commission avait dès le départ prévu la possibilité de modifier les règles de Bâle II. Cependant sa décision de réviser ses directives a été précipitée par la crise des marchés financiers. Elle estime que certaines règles ont joué un rôle procyclique négatif. La Commission a donc décidé d'agir rapidement et a déjà procédé à une consultation qui s'est achevée le 16 juin. Elle prévoit deux instruments pour mener à bien sa révision : une directive qui portera a priori sur les grands risques, les hybrides, la coopération entre superviseurs et les questions « home/host », l'extension des « waivers » pour les réseaux de banques coopératives et des changements techniques portant sur l'annexe III de la directive 2006/48/CE. La Commission pense également proposer une directive d'exécution de niveau 2 qui sera, elle, adoptée avec le CEBS, par la procédure de comitologie. Cette directive d'exécution proposera des changements techniques aux annexes des directives (hors annexe III). On a pu

noter que le texte de la consultation reprenait un mécanisme de pondération à 50 % du crédit-bail immobilier pour les grands risques¹, comme l'avait souhaité l'ASF dans sa réponse à la consultation du CEBS de février, et proposait, au titre des amendements « techniques », les amendements transmis l'été dernier par Leaseurope relatifs à une pondération étalée dans le temps des valeurs résiduelles à risque et à l'intégration des valeurs résiduelles garanties dans les paiements minimaux du crédit-bail. Dans sa réponse, l'ASF a particulièrement marqué ses préoccupations quant aux modifications du traitement des cautions et de la pondération de l'interbancaire dans les grands risques. La Commission compte publier ses propositions dès septembre afin qu'elles soient rapidement adoptées. La première directive de révision sera cependant soumise au processus de codécision qui voit intervenir le Parlement et le Conseil, ce qui pourrait retarder son adoption. Toutefois, on peut s'attendre à un travail relativement rapide puisqu'il s'agit d'une révision.

Thibault Maillet / AL

(1) Pour les expositions pondérées à 50 % pour le calcul du capital réglementaire.

Relevé dans les ordres du jour

FINANCEMENTS

Financement des particuliers

GT « Consommateurs-ASF »

Le règlement intérieur du Médiateur de l'ASF a été modifié en concertation avec les organisations de consommateurs. La principale modification tient à l'extension du champ de compétence du Médiateur aux réclamations pouvant intervenir en matière de prestations de services d'investissement prévue par la loi du 3 janvier 2008 pour le développement de la concurrence au service des consommateurs. Les membres de la section Maisons de Titres et autres Prestataires de Services d'Investissement ont été invités, s'ils y ont convenance à reconnaître la compétence du Médiateur de l'ASF. Le groupe de travail poursuit également ses réflexions sur les principes susceptibles de s'appliquer en matière de publicité pour le crédit à la consommation et, dans le cadre du traitement préventif et curatif du surendettement, travaille à la rédaction d'un guide à l'usage des personnes surendettées insistant sur les conséquences pratiques de la procédure. Par ailleurs, les échanges visant à l'éla-

boration d'un livret expliquant le rôle des huissiers lors du recouvrement amiable et du recouvrement contentieux reprendront à la rentrée en collaboration avec des représentants de la Chambre Nationale des Huissiers de Justice.

Révision de la directive

Fonds propres

La Commission européenne envisage déjà de réviser la directive Fonds propres adoptée en février 2007. Des propositions « d'amendements techniques » ont d'ores et déjà été élaborées.

« Moyens de paiement »

Comme annoncé au mois de février, l'EPC a lancé une consultation des différentes parties prenantes sur le service de mandat électronique SEPA Sepa Direct Debit (SDD). Ce service est un service complémentaire au SDD et optionnel. Il permet au créancier et au consommateur de consentir à un mandat de SDD géré de bout en bout dans un format électronique, évitant ainsi le recours au support papier. Parallèlement, l'EPC mène une seconde consultation sur le « e-Operating Model » dont l'objet est de définir la plateforme technique qui devrait garantir la sécurité et les transactions Internet du mandat électronique.

« Décision unique d'autorisation de la CNIL »

La CNIL a adopté début juillet une nouvelle version de sa décision d'autorisation unique des traitements de score (modifiant la décision d'autorisation unique n° AU-005). Le nouveau texte, qui tient compte des observations présentées par l'ASF, de-

vrait de ce fait permettre au plus grand nombre d'établissements de recourir à cette autorisation unique.

Bonus écologique

A la suite de la réponse reçue du ministère du développement durable, qui ne souhaite pas que les concessionnaires puissent faire l'avance du bonus en cas de LOA et de crédit-bail (ce qui pourtant répondait au mieux aux demandes des clients et aux attentes des pouvoirs publics), l'ASF s'est rapprochée du CNASEA (organisme chargé de gérer le bonus). Pour répondre aux demandes des établissements, un avenant tripartite à la convention que les concessionnaires ont signée avec le CNASEA pour l'avance du bonus lié à leurs propres ventes a été mis au point en concertation (Cf. circulaire ASF 08.234 du 24 juillet 2008).

Par ailleurs, compte tenu du nombre important de dossiers non encore régularisés à ce jour dans l'application Extranet, le CNASEA accepte de reporter du 5 juillet au 5 octobre la date ultime de rattrapage de ces dossiers. La date du 5 octobre constitue une échéance butoir au-delà de laquelle tous les dossiers non saisis dans un délai de trois mois ne pourront plus être recevables.

Travaux du CCSF

Le CCSF a lancé une mission d'étude sur le crédit renouvelable et a également entamé des échanges sur la consolidation de créances. Le Cabinet Athling, chargé de mener l'étude sur le crédit renouvelable, a élaboré un questionnaire détaillé qui a été adressé aux établissements. L'étude sera présentée au CCSF le 4 septembre.

« Crédits à taux variable »

Suite aux douze engagements pris et présentés à la presse le 22 mai par le Président de la Commission des Finances, Didier Migaud, et Frédéric Lefebvre, en présence d'Ariane Obolensky et de Jean-Claude Nasse, les professionnels ont travaillé à la mise en œuvre pratique de ces engagements et notamment à l'élaboration d'un glossaire commun des termes utilisés dans les financements à taux variables. On rappelle que Didier Migaud et Frédéric Lefebvre ont l'un et l'autre insisté sur la vigilance qu'exercera leur Commission sur le respect de leur parole par les professionnels.

Et aussi...

- Projet de loi de modernisation de l'économie
- Travaux Bâle II FEP
- Intermédiation en assurance
- Réforme du gage automobile
- Groupe de travail suivi du surendettement
- Système d'immatriculation des véhicules (SIV)
- TVA sur les services d'assurance et les services financiers
- Conformité et transposition de la troisième directive sur le blanchiment
- Micro-crédit personnel - Inclusion financière - Grenelle de l'insertion
- Convention Aeras
- ...

Financement des entreprises

Travaux du SGCB sur les ratios de liquidité

L'ASF contribue aux débats actuellement en cours au sein du SGCB, mais éga-

lement au sein du CEBS et du Comité de Bâle concernant les ratios de liquidité et l'évolution éventuelle des systèmes de surveillance.

Partenariats public/privé et Sofergie

Dans la suite des démarches déjà menées notamment auprès du ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, l'ASF tentera à nouveau de faire prospérer, dans le cadre de la révision de l'ordonnance sur les Partenariats public/privé, les demandes de la profession. Ces dernières visent à l'extension du champ d'intervention des Sofergie dans le cadre des PPP, notamment pour qu'elles ne soient plus seulement cantonnées dans le domaine du financement de l'énergie.

Communication et Sofergie

La Commission Sofergie a décidé de diversifier sa communication, notamment en l'orientant davantage vers des revues lues par des investisseurs professionnels (comme la revue « Système solaire ») ou des autorités politiques (comme « L'Hémicycle » ou la « Revue parlementaire »).

Réflexion lancée par l'Elysée - Nouveau régime CBI

Dans le cadre des demandes faites par la présidence de la République, qui souhaite développer le crédit aux entreprises, l'ASF poursuit ses démarches pour faire introduire dans la loi des améliorations du régime du crédit-bail immobilier. Le 16 juillet, une délégation ASF a rencontré Marie-Christine Lepetit afin de lui présenter les propositions de la profession. ►

Relevé dans les ordres du jour

► Et aussi...

- TVA et transmission d'une universalité de patrimoine (TUP)
- Travaux du groupe de travail « IAS Fiscalité » consacré à la réforme de l'IAS 17
- Travaux du groupe de travail juridique « entreprise »
- Commissions d'apporteurs d'affaires et TIE
- Echanges avec le SGCB concernant la « clause d'indépendance des revenus »
- Préparation du colloque « Sauvegarde et procédures collectives » avec le Conseil national des administrateurs et mandataires judiciaires
- ...

POUR EN SAVOIR PLUS

Marie-Anne Bousquet-Suhit :

01 53 81 51 70

ma.bousquet@asf-france.com

Cyril Robin :

01 53 81 51 66

c.robin@asf-france.com

SERVICES FINANCIERS

Affacturation

Rencontre du SGCB

L'ASF a rencontré le 2 juillet Didier ELBAUM, Secrétaire Général adjoint de la Commission bancaire, pour un tour d'horizon des dossiers concernant la profession.

Communication

Un groupe de travail s'est réuni fin juin pour notamment examiner la question de la communication externe de la profession. Les travaux se poursuivront à la rentrée.

Conformité

Un groupe de travail permanent dédié aux questions de conformité en affacturation a été mis en place. Il est animé par Madame Chantal Corbet, Secrétaire Général de CGA.

Dématérialisation des créances - Projet Interfinance

L'ASF poursuit sa participation aux travaux du groupe de travail du CFONB sur la dématérialisation des factures et sur le projet Interfinance dont l'objectif est de développer un système d'échanges normalisés entre les PME/TPE et la sphère financière.

Délais de paiement

Un dispositif renforçant l'encadrement des délais de paiement est inclus dans la loi de modernisation de l'économie. La loi plafonne les délais de paiement convenus entre entreprises à quarante-cinq jours fin de mois ou soixante jours à compter de la date d'émission de la facture, ce qui consti-

tue un point de départ du délai adapté aux opérations d'affacturation. Toutefois, elle offre la possibilité à certains secteurs d'activité de décider par accord collectif de faire débiter le délai à la date de livraison de la marchandise ou d'exécution de la prestation de services.

D'autre part, le texte renforce la sanction civile des dépassements de délais et durcit le régime des pénalités de retard. Il organise aussi la possibilité, sous conditions, de fixer dans certains secteurs par accord collectif des délais de paiements temporairement supérieurs à ceux établis par la loi. Le dispositif doit entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2009.

Cautions

Jurisprudence

« Constructeurs de maisons individuelles » (CMI)

L'ASF a approfondi ses travaux en vue d'une intervention volontaire devant la Cour de cassation dans le cadre du pourvoi exercé contre la Cour de renvoi des décisions de 2006 écartant la qualification de « cautions solidaires » donnée par la loi aux garanties CMI et remettant en cause le recours exercé contre le constructeur (ou un autre garant) par l'établissement garant qui a payé le client à la suite de la défaillance du constructeur.

Consultation de la Commission européenne modifiant les directives fonds propres

La Commission européenne a lancé en mai une consultation sur un projet de modification des directives fonds propres. L'ASF a examiné ce projet

Relevé dans les ordres du jour

qui, dans le prolongement d'un document de consultation produit par le CEBS en décembre dernier, aménage notamment les règles relatives aux grands risques en remettant en particulier en cause le régime actuellement appliqué aux éléments de hors bilan. En matière de grands risques, il est envisagé de supprimer plusieurs exemptions de la Directive 2006/48/CE concernant les éléments de hors bilan, qui, de ce fait, se trouvent pris en compte à 100%. L'ASF s'est dite particulièrement préoccupée par la suppression de la pondération de 20%, moyennant accord des autorités compétentes, pour les garanties autres que celles sur crédits distribués, qui ont un fondement légal ou réglementaire et sont apportées par les sociétés de caution mutuelle possédant le statut d'établissement de crédit. Elle a souligné dans sa réponse la parfaite connaissance par ces sociétés du secteur économique dans lequel exerce leur clientèle constituée des seuls professionnels qui leur sont affiliés ainsi que les contrôles qui sont effectués auprès de ces affiliés, contribuant ainsi à une réelle maîtrise du risque et justifiant le maintien de la pondération à 20%.

SERVICES D'INVESTISSEMENT

Formation des acteurs de marché : point sur les travaux de Place

Le groupe de travail, présidé par Monsieur Jean-Pierre Pinatton, membre du Collège de l'AMF, a finalisé son rapport sur la création d'un dispositif « passeportable » de certi-

fication professionnelle des connaissances de certains acteurs de marché (négociateur, vendeur, analyste financier, gérant de portefeuille ou collectif, RCSI-RCCI, responsable des fonctions du post marché). Le Collège de l'AMF a examiné les propositions figurant dans le rapport le 15 juillet.

Mission d'information Censi

Les auditions dont celle de l'ASF et les réponses au questionnaire ont conduit à l'élaboration d'un guide

d'analyse des impacts sur les produits financiers¹ qui sera prochainement diffusé à l'ensemble des établissements de la Section MT/PSI (cf. encadré).

Extension du champ de la médiation bancaire

La loi du 3 janvier 2008 pour le développement de la concurrence au service des consommateurs a étendu l'obligation pour les établissements de crédit de désigner un médiateur aux litiges portant sur les instruments ►

La mission Censi évaluant l'impact des mesures législatives sur les produits financiers

Yves Censi, Député de l'Aveyron et Vice-président de la Commission des Finances, de l'économie générale et du Plan de l'Assemblée Nationale, a été chargé d'une mission d'information ayant pour objectif de proposer au législateur une méthode d'évaluation de l'impact des mesures législatives envisagées sur les produits financiers et les éventuels mouvements de capitaux qu'elles entraîneraient. Les travaux qu'il a menés (une série d'auditions et le traitement d'un questionnaire) ont permis de déboucher sur l'élaboration d'un rapport d'information et un guide d'analyse des impacts sur les produits financiers.

Dans un premier temps, une liste des obstacles au développement du marché des produits financiers a été élaborée par l'équipe d'Yves Censi, constatant notamment l'absence de culture financière des épargnants, la forte instabilité fiscale, la complexité et l'inadaptation de certains produits avec leur marché.

Parallèlement a été mis en place un guide d'analyse proposant une méthodologie en cinq étapes afin d'évaluer l'impact de la réglementation sur les produits financiers :

1. identification de la catégorie à laquelle appartient le produit avant modification,
2. analyse des nouvelles caractéristiques du produit,
3. affectation du produit (nouveau ou modifié) dans sa catégorie,
4. détermination de la place du nouveau produit dans sa catégorie,
5. évaluation des impacts et estimation des volumes.

Ce guide a été adressé par l'ASF aux membres de la Section MT/PSI. Il est disponible sur demande pour les membres des autres Sections.

(1) Le guide d'analyse et le rapport d'information de la mission Censi ont été présentés lors d'une conférence à la Maison de l'Assurance le 25 juin dernier.

Relevé dans les ordres du jour

- financiers, les produits d'épargne, les opérations de banque, les services d'investissement et leurs services connexes. Après acceptation des associations de consommateurs, le règlement intérieur du Médiateur de l'ASF a été modifié pour lui permettre d'être saisi des litiges entre les PSI adhérents de l'Association et leurs clients personnes physiques. Les entreprises d'investissement, non soumises à l'obligation de désigner un Médiateur, peuvent néanmoins adhérer volontairement à la médiation ASF.

POUR EN SAVOIR PLUS

Antoine de Chabot :
01 53 81 51 68
a.dechabot@asf-france.com
Grégoire Phélip :
01 53 81 51 64
g.phelip@asf-france.com

Actualité des consultations de l'AMF

Ces dernières semaines, l'actualité de l'AMF fut riche en consultations lancées auprès de la Place. L'autorité de tutelle a ainsi organisé des concertations sur les textes et documents suivants :

Mise à jour du recensement AMF des questions / réponses sur la mise en œuvre de la directive sur les marchés d'instruments financiers (MIF) : il s'agit de la quatrième mise à jour de ce document. Par rapport à la version précédente, elle comprend un certain nombre d'aménagements et d'ajouts portant en particulier sur le périmètre du service de conseil en investissement, l'information donnée au client, les règles encadrant les conventions ou les mandats conclus avec le client et l'actualisation des informations nécessaires à la catégorisation et à l'évaluation du client.

Nouvelle version du cahier des charges du teneur de compte conservateur : le projet modifie le règlement général de l'AMF afin de le mettre en conformité avec les dispositions issues de la transposition de la directive MIF. Il introduit notamment des dispositions spécifiques visant à régir la tenue de compte de flux (c'est à dire l'enregistrement comptable d'écritures, en attente de dénouement, résultant de l'exécution de transactions pour le compte de clients portant sur des instruments financiers autres qu'à terme) et la tenue de compte d'instruments financiers à terme (c'est à dire l'enregistrement comptable des opérations pour le compte de clients portant sur de tels instruments).

Règles sur la gestion du passif des OPCVM : le projet intègre au règlement général de l'AMF un dispositif régissant cette question. Il distingue entre, d'une part, l'activité de centralisation des ordres de souscription et de rachat de parts ou d'actions d'OPCVM et, d'autre part, la tenue de compte émission des OPCVM. Ce projet vient en complément des dispositions réglementaires sur les dépositaires d'organismes de placements collectifs entrées en vigueur le 1^{er} janvier dernier.

Projet de modifications de l'instruction 2006-01 sur les déclarations d'opérations suspectes : cette instruction constitue un canevas des informations à apporter à l'AMF en cas de déclaration par un établissement d'une opération suspecte au sens de la réglementation sur les abus de marché (délits d'initié et manipulations de cours). Le projet prévoit la fourniture d'informations supplémentaires à celles déjà exigées, notamment le libellé et le type de l'instrument financier concerné, le lieu d'exécution de l'ordre, les raisons de la suspicion, des éléments de contexte...

Consultation de l'OICV sur l'information des investisseurs : l'AMF a lancé une consultation auprès de la Place de Paris sur une synthèse des travaux de différents comités techniques de l'Organisation Internationale des Commissions de Valeurs (OICV). Le document porte sur les informations clés à fournir aux investisseurs particuliers préalablement ou au moment de l'acquisition par ces derniers d'un produit financier, et en particulier d'un OPCVM.

L'ASF relaie ces différentes consultations auprès de ses membres concernés en vue de transmettre à l'autorité de tutelle les observations formulées.

GP

Les nouveaux membres

MEMBRES DE DROIT

CAFINEO

FILIALE DE CETELEM ET DU GROUPE DE DISTRIBUTION CAFOM - Centrale d'Achat Française pour l'Outre-Mer, agréée en vue de distribuer des crédits à la clientèle de particuliers des magasins du Groupe CAFOM

Président-Directeur Général : Jean-Noël TOUCHOT

Directeur Général Délégué : Christophe OLIVIER

GCE COVERED BONDS

FILIALE DE LA CNCE dédiée au refinancement des crédits immobiliers consentis par les entités du Groupe Caisse d'Épargne

Président : François CHAUVEAU

Directeur Général : Roland CHARBONNEL

Directeur Général Délégué : Jean-Philippe BERTHAUT

SADE - SOCIETE ALSACIENNE DE DEVELOPPEMENT ET D'EXPANSION

Agrément en qualité de société financière suite à l'abandon par la SDR SADE du statut d'institution financière spécialisée.

La SADE est agréée en vue de réaliser toutes opérations de financement aux personnes morales et aux professionnels dans tous les domaines et notamment dans le domaine immobilier

Président : Carlo THILL

Directeur Général : Antoine GILLIOT

MEMBRE ASSOCIE

CGI BATIMENT

Société d'assurance agréée par le Conseil de l'Association au lieu et place de C.G.I.-F.F.B. qui a sollicité son retrait d'agrément en qualité de société financière

Directeur Général : Philippe CHARPY

Les adhérents

Section	374 adhérents à l'ASF		
	Membres ¹	Membres correspondants	Membres associés
Affacturage	17	-	-
Crédit-bail immobilier	41	-	-
Financement locatif de l'équipement des entreprises	53	1	-
Financement de l'équipement des particuliers	67	8	-
Financement immobilier (y compris Crédit Immobilier de France)	18	6	-
Maisons de titres et autres prestataires de services d'investissement (dont entreprises d'investissement)	54 (36)	1 (-)	- (-)
Sociétés de caution	35	-	-
Sociétés de crédit foncier	4	-	-
Sociétés de crédit d'outre-mer	3	-	-
Sociétés financières de groupes ou de secteurs économiques	13	-	-
Sofergie	9	-	-
Activités diverses	29	4	-
Hors sections	-	-	11
TOTAL²	343	20	11

1 / Membres de droit et membres affiliés.

2 / Les adhérents sont décomptés au titre de leur activité principale.

Les nouveaux dirigeants

(CECEI des 27 mai et 8 juillet 2008)

Financement de l'équipement

Jean-Pierre DUFOUR : Président-Directeur Général de CREDICAL - CREDIT CALEDONIEN ET TAHITIEN

Jean-François GAUTIER : Président de FRANFINANCE

Richard MARKWELL : Gérant de AGCO FINANCE SNC

Yves MONNET : Directeur Général Délégué de DEXIA BAIL

César PAIVA : Président de CREALFI et de MENAFINANCE

Eric RINGEVAL : Directeur Général Délégué de SGB FINANCE

Pascal ROBERT : Membre du Directoire de C2C-SOCIETE DE CREDIT A LA CONSOMMATION CAMIF

Camillo ROSSOTTO : Directeur Général de CNH CAPITAL EUROPE

Claire SAPART : Directeur de la COMPAGNIE FINANCIERE DE BOURBON

Luke YANG : Gérant de SOREFI - SOCIETE REUNIONNAISE DE FINANCEMENT, de SOMAFI - SOCIETE MARTINICAISE DE FINANCEMENT, de SOGUAFI - SOCIETE GUADELOUPEENNE DE FINANCEMENT, Président de GENERAL ELECTRIC FINANCEMENT PACIFIQUE S.A.S. et de REUNIBAIL

Financement de l'immobilier

Guy DAESSLE : Président d'ALSABAIL - ALSACIENNE DE CREDIT-BAIL IMMOBILIER

Thierry GALHARRET : Président d'ANTIN BAIL

Hervé LUEL : Directeur Général d'ANTIN BAIL

Jean-François MARCHAL : Président de la FINANCIERE IMMOBILIERE CALYON

Jean-Paul MULLER : Directeur Général d'ALSABAIL - ALSACIENNE DE CREDIT-BAIL IMMOBILIER

Jean OLIVIÉ : Dirigeant de NATIOCREDIMURS

Services financiers

Mondher BACH : Dirigeant de la SOCIETE DE FINANCEMENT DE LA MEUNERIE

David BOURDIER : Directeur Général Délégué de GE COMMERCIAL DISTRIBUTION FINANCE S.A.

Dominique CHANTOIN : Directeur de la SOCIETE DE CAUTION MUTUELLE DES SPECIALISTES PHOX

Jean-François DEHEE : Président de la SOCIETE DE CAUTION MUTUELLE UNION GENERALE DE DISTRIBUTION

Philippe GIRAUDEL : Président-Directeur Général de la COMPAGNIE GENERALE DE GARANTIE

Christopher GREEN : Directeur Général Délégué de GE COMMERCIAL DISTRIBUTION FINANCE S.A.

Thierry LEE : Président de la SOCIETE DE CAUTION MUTUELLE DES SPECIALISTES PHOX

Alexandre VARENNE : Président Délégué de la SOCIETE FINANCIERE MONEGASQUE DE CREDIT

Services d'investissement

Paul-Henri de la PORTE du THEIL : Président du Directoire de CREDIT AGRICOLE ASSET MANAGEMENT GROUP - CAAM GROUP

SOMMAIRE

ACTUALITE

P 1 Editorial

P 2, 3 Départ de Jean-Claude Nasse

P 4 SURFI / Fable

P 5 Présidence française et services financiers

EUROPE

P 6 Protection des consommateurs : la stratégie Kuneva

P 7 Congrès Eurofinas-Leaseurope / Révision de Bâle II

VIE DE L'ASF

P 8 à 12 Relevé dans les ordres du jour (dont P 11 Mission Censi et P 12 Consultations de l'AMF)

P 13 Les nouveaux membres / Les adhérents

P 14 Les nouveaux dirigeants

P 15, 16 Stages ASFFOR

STAGES 2008

Fiches et programme complet sur notre site ASFFOR : www.asffor.fr

Le stage...	animé par...	et destiné en priorité...	aura lieu...	au prix de...*
Le crédit-bail immobilier	Olivier RICHE , Directeur général de COFITEM-COFIMUR Philippe LEROY , responsable de la valorisation et des risques immobiliers d'OSEO BDPME Sylvie LACOURT , Directeur CBI Crédit Foncier Groupe Caisses d'Épargne	à tous cadres désirant connaître ou approfondir le crédit-bail immobilier	du 9 au 11 septembre	1315,60 € TTC 1100,00 € HT
Authentification de documents d'identité	Christophe NAUDIN , consultant spécialisé dans la fraude documentaire	à toute personne en charge du contrôle des documents d'identité	le 11 septembre	1076,40 € TTC 900,00 € HT
Le nouveau ratio de solvabilité : les états COREP	Pierrette BLANC , ancien adjoint de direction au SGCB, diplômée d'expertise comptable, Formateur-Conseil en réglementation et comptabilité bancaires	aux responsables en charge des états prudentiels, analystes des risques bancaires, toute personne devant participer à l'élaboration des tableaux COREP.	les 16 et 17 septembre	1435,20 € TTC 1200,00 € HT
Actualité du droit à la construction	Jean-Pierre BIGOT , Notaire	au public sensibilisé au droit de la construction	les 16 et 17 septembre	956,80 € TTC 800,00 € HT
Approche du crédit-bail mobilier et des locations financières	Jérôme CUELLO , Directeur comptable adjoint du groupe FRANFINANCE Sabine HUTTLINGER , Avocat à la Cour, ancien chef de service juridique de la branche entreprise d'une société financière Nicolas MILLET , fiscaliste à la Société Générale	aux employés et jeunes cadres (appartenant éventuellement à des établissements n'exerçant pas une activité de crédit-bail mobilier)	du 23 au 25 septembre	956,80 € TTC 800,00 € HT
Aspects juridiques et contentieux du crédit-bail mobilier	Pascal SIGRIST , Avocat à la Cour	aux cadres confirmés des services juridiques et contentieux	le 30 septembre	598,00 € TTC 500,00 € HT
Actualité du droit à la construction	Jean-Pierre BIGOT , (voir ci-dessus)	au public sensibilisé au droit de la construction	les 30 septembre et 1 ^{er} octobre	956,80 € TTC 800,00 € HT
La place de l'assurance dans la couverture des risques d'une opération de crédit-bail immobilier	Pascal DESSUET , Responsable des Assurances pour les Affaires Immobilières de la Société Générale	à tous personnels de crédit-bail immobilier	les 7 et 8 octobre	1076,40 € TTC 900,00 € HT

* Par personne et hors frais de repas

STAGES 2008

Fiches et programme complet sur notre site ASFFOR : www.asffor.fr

Le stage...	animé par...	et destiné en priorité...	aura lieu...	au prix de...*
Authentification de documents d'identité	Christophe NAUDIN , (voir page précédente)	à toute personne en charge du contrôle des documents d'identité	le 9 octobre	1076,40 € TTC 900,00 € HT
Analyse financière pour les commerciaux	Philippe MIGNAVAL , Institut d'Etudes Politiques de Paris, diplômé d'Etudes Comptables Supérieures, coordonnateur région Océan Indien – Groupe AFD	aux cadres commerciaux	les 9 et 10 octobre	1315,60 € TTC 1100,00 € HT
Efficacité personnelle	Lionelle CLOOS , consultante en management, communication et relations interpersonnelles	à tout public	les 13 et 14 octobre	777,40 € TTC 650,00 € HT
Prévention du blanchiment	Marie-Agnès NICOLET , associée et Directrice Générale d'Audisoft Consultants	aux correspondants TRACFIN, responsables anti-blanchiment des institutions financières, déontologues	le 14 octobre	837,20 € TTC 700,00 € HT
Aspects juridiques et contentieux du crédit-bail immobilier	Hervé SARAZIN , Notaire chez SCP Thibierge Pascal SIGRIST , Avocat à la Cour	aux cadres confirmés des services juridiques et contentieux	les 15 et 16 octobre	987,00 € TTC 750,00 € HT
La retraite : une nouvelle vie à préparer	Françoise STRAUSS , consultante	à tout public	les 20 et 21 octobre	837,20 € TTC 700,00 € HT
Pratique du calculateur HP et mathématiques financières	Nicolas VAN PRAAG , Chargé de cours à l'Université de Paris-Dauphine et au groupe HEC, consultant	aux commerciaux d'entreprises, particuliers, professionnels, responsables de secteur, responsables des risques, conseillers de clientèle, services techniques de montage des dossiers de financement	les 22 et 23 octobre	956,80 € TTC 800,00 € HT

* Par personne et hors frais de repas

La Lettre de l'ASF n° 132 est tirée à 3 000 exemplaires.

Si vous souhaitez recevoir d'autres exemplaires pour les diffuser au sein de votre établissement, faites-le savoir à l'Association.

ASSOCIATION FRANÇAISE DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES 24, avenue de la Grande Armée, 75854 Paris Cedex 17

Téléphone : 01 53 81 51 51 - Télécopie : 01 53 81 51 50

Directeur de la Publication : François Lemasson, Président de l'ASF - Rédacteur en chef : Jean-Claude Nasse, Délégué général

Conception graphique : Frédéric Noyé (tél : 06 60 87 28 15) - Impression : Chirat, 42540 Saint-Just-la-Pendue

Ont également collaboré : Marie-Anne Bousquet-Suhit - Isabelle Bouvet - Antoine de Chabot - Laurent Chuyche - Anne Delaleu

Marc Jamet (Euralia) - Philippe de Lacotte - Alain Lasseron - Thibault Maillet (Euralia) - Petya Nikolova

Grégoire Phélip - Cyril Robin - Catherine Surlève - Eric Voisin